

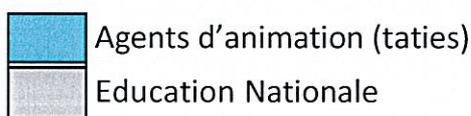
Accueil des enfants à l'école maternelle de Rognes de 7h30 à 18h20

Journée type de votre (vos) enfant(s)



Ouverture du portail :

A 7 h 30, 8 h 20 / 8 h 40, 11 h 20 / 11 h 30, 13 h 30 et 16 h 20 / 16 h 30.



Le temps périscolaire bleu (matin, soir et cantine) sont sous la responsabilité de la Mairie.

Le temps scolaire gris est organisé et géré exclusivement par l'équipe enseignante (éducation nationale, directrice de l'école : Sylvie Festino).

Le temps périscolaire (bleu du crayon)

De 7h30 à 8h15 et de 16h30 à 18h20

Organisé et financé par la mairie, animé par des agents d'animation (les taties) qui sont des employées municipales.



Les « Taties »

Leur rôle est essentiel et elles sont très appréciées des enfants...

Elles veillent en permanence :

- à leur sécurité, leur bien-être et leur hygiène
- soutiennent et préparent les activités pédagogiques sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire.
- proposent des activités variées

Très présentes et impliquées, patientes et professionnelles, elles contribuent activement à l'épanouissement au quotidien de vos enfants.



Temps cantine (bleu du crayon)

De 11h30 à 13h20

La mairie est seule responsable du temps méridien.

Pour la restauration scolaire, nous avons renouvelé notre marché avec « Terres de cuisine » (entreprise régionale), au vue du pourcentage de satisfaction.

Un approvisionnement local ou régional et un repas végétarien par semaine pour tous les enfants.

Nous respectons la loi EGALIM pour le pourcentage de produits BIO.

Les repas sont préparés tous les jours dans la cuisine centrale (basée à l'école élémentaire : chef Jérôme Chabert) et livrés en liaison chaude à la cuisine de la cantine de l'école maternelle. Deux employées municipales s'occupent du service de restauration.

Les PAI (projet d'accueil individualisé) et les interdits alimentaires sont respectés.

Les « taties » aident et encouragent les enfants à manger et à goûter à tout.

Le temps sieste est géré par un enseignant. Les agents d'animations s'occupent du coucher des enfants pour la sieste et un enseignant surveille le dortoir pendant la pause des taties.



Règles de vie

L'école maternelle est souvent (sauf pour les enfants venant de la crèche) leur première expérience de la vie en collectivité.

Avec les enseignants, les taties sont là pour guider l'enfant à respecter les règles du « bien vivre ensemble », de sécurité et d'hygiène.



Que mettre dans le sac des enfants ?

Un seul doudou silencieux et de taille raisonnable, une sucette et une tenue de rechange (vêtements et chaussures faciles à mettre et à enlever).

En espérant que toutes ces informations vous seront utiles, toute l'équipe municipale responsable de la scolarité vous souhaite, parents et enfants, une excellente année scolaire.

Pour toutes questions ou demandes, merci de contacter :

Marilyn Brulé, élue : marilynbm74@gmail.com

Carole Calmard : service Scolaire : scolaire@rogn.es.fr

04 42 50 35 76



MATERNELLE Allée des Pins
Directrice : Mme Sylvie FESTINO
tél et fax : 04 42 50 26 39

Jour de décharge de la directrice : Jeudi

REPAS À LA CANTINE

Tarif unique : 3,30 €

Inscription obligatoire auprès du Service Enfance-Jeunesse

GARDERIE MUNICIPALE MATERNELLE

vaccinations à jour obligatoires

L'attestation d'assurance scolaire vous sera demandé par les enseignants.

Tarifs annuels :

Matin : 170€ - Soir : 280 €

Matin et Soir : 350 €

(gouter compris)

ASSOCIATION FAMILLES RURALES
Pour les mercredis et les vacances scolaires
Tél : 04.42.50.32.24
Courriel : secretariat@famillesruralesrogn.es.fr
Directrice : Aude NECTOUX



VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

Rentrée des classes : le lundi 01 septembre 2025
Automne : du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025
Noël : du 22 décembre 2025 au 02 janvier 2026
Hiver : du 16 février 2026 au 27 février 2026
Printemps : du 13 avril 2026 au 24 avril 2026
Fin des cours : Vendredi 03 juillet 2026

Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, à
la jeunesse, à la vie scolaire et la
restauration municipale

Marilyn BRULÉ

Permanence : sur r.d.v. au 04 42 50 35 73
ou 04 42 50 35 76
marilyn74@gmail.com

Votre interlocutrice au Service Enfance-Jeunesse :

Carole CALMARD
04 42 50 35 76

scolaire@rogn.es.fr

CHARTRE DE BONNE CONDUITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le déjeuner à la cantine doit être un moment convivial. Ce n'est possible qu'à condition de respecter les règles élémentaires indispensables à toute vie en collectivité :



- ✓ Je rentre et je sors du restaurant scolaire sans bousculade, sans courir, dans le calme.
 - ✓ Je me lave les mains, avec du savon avant et après le repas.
 - ✓ Je ne joue pas avec la nourriture ou les couverts.
- ✓ Les jeux et jouets personnels sont interdits pendant le temps cantine et doivent rester en classe dans les cartables, sinon ils seront confisqués.
- ✓ J'accepte de goûter un peu à tous les aliments que l'on me propose.
- ✓ Je reste assis et je lève la main pour demander ce dont j'ai besoin.
 - ✓ Je parle sans crier et sans me faire remarquer.
 - ✓ Je respecte les adultes.
 - ✓ Je suis poli(e).
 - ✓ Je débarrasse mon plateau avant de partir, attentif au tri des déchets.

En respectant les règles je m'assure que tout se passe bien

